LES BOURSES NIVEAU DOCTORAT EN COTUTELLE

Dans le cadre d'une convention de cotutelle entre une université serbe et une université française, la bourse permet d'effectuer des études en alternance entre la Serbie et la France pendant 3 ans, à raison de 6 mois maximum par an en France, soit 18 mois (maximum) de bourse au total. Inscrit à l'université française et à l'université serbe, l'étudiant effectue ses travaux de recherche encadré par deux directeurs de thèse.

Cette bourse couvre les frais de scolarité et de vie en France, ainsi que la protection sociale. Les étudiants sélectionnés ont le statut de Boursier du Gouvernement français leur offrant d'autres avantages (aide au logement etc.).

1) Éligibilité

Sont éligibles à ce programme les étudiants :

1. ayant la nationalité serbe ;
2. ayant un projet d'études en France au niveau « doctorat » ;
3. ayant terminé leur 5ème année d'étude ou la terminant au plus tard en juin 2026 ;
4. ayant moins de 35 ans ;
5. ayant identifié deux directeurs de thèses (français et serbe).

2) Conseils

Premier pas : Trouver les directeurs de thèse en Serbie et en France. Avant de déposer votre dossier, prenez le temps de bien étudier les possibilités d'études en France, en consultant le site Campus France Serbie : www.serbie.campusfrance.org.

Si toutes les disciplines sont éligibles à une bourse du Gouvernement français, pour le niveau master 2 et doctorat, les dossiers en rapport avec les domaines suivants sont examinés en priorité :

- Biotechnologies et santé
- Nouvelles technologies, intelligence artificielle, informatique, Ingénierie industrielle
- Environnement, agriculture et nutrition
- Sciences humaines et sociales

Attention : L'inscription auprès des écoles doctorales en France est **distincte** de la procédure de demande de bourse. Les étudiants doivent être attentifs aux délais de dépôt de dossiers pour l'inscription à la formation choisie.

3) Composition du dossier de demande de bourse

1. curriculum-vitae en français (ou anglais) ;
2. lettre de motivation en français (ou anglais) ;
3. la proposition de recherche en français (ou anglais) ;
4. description détaillée du cursus que l'étudiant souhaite suivre en France, le nom de l'Université et de l'école doctorale (informations à trouver sur le site de l'école doctorale choisie);

5. copie des diplômes obtenus ;
6. dernier relevé de notes obtenues ;
7. tout élément que l'étudiant juge utile d'apporter à l'appui de son dossier (autres diplômes, recommandations de professeurs, etc.) ;
8. l'accord des deux professeurs français et serbe pressentis pour diriger la thèse.

Note : Pour les documents n˚5 à n˚7, les traductions en français ne sont pas obligatoires.

4) Envoi du dossier et informations

Auprès de :
Vesna Adamović, chargée des mobilités universitaire et scientifique
Institut français de Serbie, Zmaj Jovina 11, 11000 Beograd
Tél: (011) 302 36 39 – courriel : vesna.adamovic@institutfrancais.rs

Les dossiers doivent être déposés à l'Institut français de Serbie ou envoyés par courriel, par la poste **ou déposés à l'Institut français de Serbie** avant **le 31 mars 2025 au plus tard. Aucun dossier ne sera accepté après cette date. Merci de bien vouloir envoyer tous les documents scannés en un seul fichier PDF**.

5) Déroulement de la procédure

Les dossiers sont examinés par le Pôle universitaire et scientifique de l'Institut français de Serbie. **Tout dossier incomplet ou inéligible est éliminé**. Une présélection sur la base des critères 1 et 2 développés ci-dessous est effectuée.

Les candidats dont les dossiers sont présélectionnés sont convoqués pour **un entretien** devant un jury, au cours des mois d'avril et mai 2026.

6) Critères d'appréciation des dossiers

6 critères principaux ont été retenus, sans hiérarchie entre eux.

- **1) Qualité du dossier universitaire**
  Notes obtenues au cours de la scolarité, appréciation des professeurs, etc.

- **2) Adéquation avec les priorités de coopération définies par l'Institut français**

  1. Une attention particulière sera donnée aux disciplines liées aux domaines des biotechnologies, de la santé, de l'intelligence artificielle, de l'informatique, de l'ingénierie industrielle et des nouvelles technologies, des sciences humaines et sociales, de l'environnement, de l'agriculture et de la nutrition, **sans exclure les autres domaines d'études.**

  2. Sont privilégiés les projets s'inscrivant dans le cadre de coopérations institutionnelles existantes ou en cours de développement (entre universités serbes et françaises, entre laboratoires de recherche, entre municipalités etc.).

Les candidatures des étudiants dont le projet d'étude est susceptible d'intéresser une entreprise française présente en Serbie ou désireuse d'y investir seront examinées avec le plus grand soin.

Une attention particulière est également accordée aux étudiants dont le projet d'étude est susceptible d'intéresser une entreprise française présente en Serbie ou désireuse d'y investir.

- **3) Qualité du projet universitaire et professionnel**
  Le jury apprécie la motivation du candidat, la cohérence de son projet d'études avec ses objectifs professionnels en Serbie, les démarches entreprises pour choisir sa formation en France, etc.

- **4) Maîtrise du français**

  Un bon niveau de français est souhaité pour les étudiants dont la rédaction de la thèse de doctorat est assurée en français. **Les candidats peuvent également effectuer leur rédaction de thèse en anglais, avec l'accord de leurs directeurs de thèse.**

  La maîtrise du français, indépendamment de la langue de rédaction de la thèse, reste un atout pour l'étudiant, sans représenter une condition d'attribution de bourse**. Les étudiants ne parlant pas le français sont également éligibles.**

- **5) Existence de cofinancement**
  Même s'il ne s'agit pas d'une condition obligatoire, une attention particulière sera accordée aux dossiers pour lesquels les étudiants prévoient une autre source de financement (entreprises, collectivités locales serbes ou françaises, fondations etc.…).

- **6) Qualité de la formation choisie**
  La qualité de l'école doctorale choisie en France est prise en compte par le jury.

- **7) Autres**
  - Le jury est attentif à un certain équilibre entre la provenance géographique (université d'origine notamment) des différents candidats.
  - Compte tenu du coût de la vie à Paris et de la qualité des formations dans d'autres villes universitaires en France, le jury veille à ce que les bourses ne soient pas attribuées uniquement pour des formations à Paris.
  - Le jury veille à un certain équilibre entre les différentes disciplines (sciences, droit, économie, lettres, etc.).
  - Enfin, entre deux dossiers de qualité égale, il est donné priorité à un étudiant n'ayant jamais eu la possibilité d'effectuer des séjours longs à l'étranger.

Pour des informations complémentaires, prière de consulter la rubrique « Questions fréquemment posées »

Le jury est souverain dans ses décisions et ses appréciations.

Les décisions du jury sont communiquées sur le site internet de l'Institut français au début du mois de juin 2026.